



UNIVERSITES
HAÏTIANO-ANTILLAISES

**LE CENTRE DE RECHERCHES NORMES, ECHANGES ET LANGAGE
ET LA REVUE RECHERCHES HAÏTIANO-ANTILLAISES**

Vous invitent à assister à la table ronde :

Diglossie et l'avenir des langues créoles

Avec :

-  André-Marcel d'Ans, Linguiste, Anthropologue et Professeur à l'Université de Paris 7
-  Daniel Véronique, Linguiste, didacticien et Professeur à l'Université d'Aix-en-Provence
-  Yves Moñino, Linguiste, Anthropologue et Chercheur au CNRS

Animée par :

-  Marie Ensie Paul
-  Edelyn Dorismond

Samedi 29 mars 2008, 16:30 heures

**Université Paris 7 - UFR de Sciences Sociales, Immeuble Montréal / Amphi 50 au RDC
59, Rue Nationale 75015 – Bus 62, 64, 83 - Arrêt Tolbiac-Baudricourt**



Contact : marie-e-paul@crenel.fr

Présentation : Cette rencontre abordera la thématique de *L'avenir des langues créoles* avec en toile de fond l'article publié par le Professeur A.-M. d'Ans *Assumer sereinement la diglossie* dans les actes du colloque « Créolisation linguistique et Sciences humaines », Paris, PUHA 2007. L'acceptation ou non de la diglossie est une question problématique pour les milieux créolophones car aujourd'hui, l'un des enjeux pour les langues créoles est celui de savoir s'il faut procéder à leur 'enrichissement' et œuvrer à la continuité de leur élaboration et surtout comment s'y prendre ? S'il est admis que les langues créoles aussi sont potentiellement capables d'exprimer des réalités contemporaines, le point abordant la nécessité ou les précautions qui entourent leur 'actualisation' demeure non résolu. En Haïti, cette question est un dilemme. Faut-il considérer lucidement la perspective d'un enrichissement du créole malgré le caractère onéreux d'une telle entreprise alors que « assumer sereinement la diglossie » serait non coûteux et même avantageux à une certaine échelle sur le plan international (A-M d'Ans, 2007) ? Ne vaudrait-il pas mieux concentrer ses efforts sur l'alphabétisation des masses puis leur accession au français ? Faut-il nécessairement opérer un choix ? Les départements d'Outre-mer français sont bilingues et diglottes (M. J. Cérol, 1991) et souhaitent sortir de la diglossie car la variété vernaculaire est mal perçue. En Haïti la tâche de la valorisation a commencé dès l'officialisation du créole et se poursuit doucement notamment par le biais des actions menées par les associations et les militants (romanciers, traducteurs). Les Départements d'Outre-mer français, eux, ont obtenu en 2000 l'enseignement officiel du créole (en tant que langue régionale), ce qui constitue, très certainement, un outil vers la voie de la valorisation. L'un des corrélats de la mise en place du CAPES créole est la mise au point de matériel didactique servant de support aux étudiants, aux professeurs et aux élèves. A partir de là, nous pouvons nous demander si l'avenir des créoles ne passe pas par un enrichissement lexical. Survient également la question des précautions dont il faut s'entourer : la question des racines, de la prise en compte du locuteur comme co-créateur pour reprendre Bernabé (2006).